

INFORMATIONS GÉNÉRALES p.106

Identité de la société
Capital, droits de vote et options d'achat et de souscription d'actions
Politique de distribution des dividendes
Honoraires des Commissaires aux Comptes
Gouvernement d'entreprise

FACTEURS DE RISQUES p.119

Les risques liés à nos marchés
Les risques industriels
Les risques généraux

DOCUMENTS RELATIFS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE p.124

Rapport du Président du Conseil d'Administration et rapport sur le contrôle interne
Rapports des Commissaires aux Comptes
Rapport spécial sur le plan d'options de souscription et/ou d'achat d'actions
Rapport spécial sur le programme de rachat d'actions propres
Projet de résolutions
Consultation des documents juridiques

Identité de la société

Capital, droits de vote et options d'achat et de souscription d'actions
Politique de distribution des dividendes
Honoraires des Commissaires aux Comptes
Gouvernement d'entreprise

Identité de la société

Dénomination sociale et siège social

Dénomination sociale : Delfingen Industry SA

Siège social : Zone Industrielle - 25340 Anteuil

Coordonnées du siège : Tel : 03 81 90 73 00
Fax : 03 81 90 73 19
Email : delfingen@delfingen.com

Forme juridique et législation applicable

Delfingen Industry SA est une société anonyme à Conseil d'Administration de droit français, régie par le Code du commerce et par ses statuts.

Date de constitution et durée

Delfingen Industry SA a été constituée le 8 mars 1990, pour une durée de 99 ans à compter de la date d'immatriculation au Registre du commerce, soit jusqu'au 27 mars 2089.

Registre du commerce et des sociétés

La société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Besançon sous le numéro B 354 013 575.

Son code d'activité principale, selon la nomenclature d'activités française, est: 6420Z - Activités des sociétés holding.

Exercice social

L'Assemblée Générale du 20 janvier 2007 a voté une résolution visant à modifier la date de clôture des exercices sociaux qui était auparavant le 31 juillet pour la porter au 31 décembre. A compter de l'exercice débutant le 1^{er} janvier 2008, l'exercice social d'une durée de douze mois commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Objet social

Au terme de l'article 2 des statuts, la société a pour objet directement ou indirectement en tous pays :

- La souscription et l'acquisition de titres de participation et de filiales en vue de leur gestion,
- Tous travaux d'études, de conseils de formation et d'assistance de nature pluridisciplinaire au profit des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires ou dans lesquelles elle détient une participation en capital,
- Toutes opérations de location ou sous-location d'immeubles destinées à faciliter le fonctionnement de la société ou de toutes filiales ou sociétés apparentées,
- L'assistance en matière de gestion, technique, financière, informatique, documentaire et administrative et, plus généralement, toutes actions financières, de direction, de gestion, d'études et de recherches, d'accords commerciaux en vue de favoriser et d'accroître le rendement du capital, la politique d'investissements et les opérations du Groupe,
- Et généralement, toutes opérations financières, immobilières ou mobilières, civiles, commerciales, industrielles, pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, qui seraient de nature à favoriser ou développer l'activité sociale.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Identité de la société
Capital, droits de vote et options d'achat et de souscription d'actions
Politique de distribution des dividendes
Honoraires des Commissaires aux Comptes
Gouvernement d'entreprise

Capital social

Le capital social s'élève à 2 490 265 euros divisé en 1 627 624 actions de 1,53 euros de nominal, entièrement libérées.

Le titre Delfingen Industry a été introduit le 8 février 1996 à la cote du Second Marché de la Bourse de Paris, désormais Euronext Paris. Il se négocie en cotation continue sous le code ISIN: FR 0000054132, compartiment C (Small caps) et le code mnémorique Delf.

Le titre est répertorié dans la classification sectorielle FTSETM : 30, Biens de consommation cycliques, dans le sous-secteur 31, Automobiles, 313, Pièces détachées d'automobiles. ●

Répartition du capital

ACTIONNAIRES	Nbre d'actions	% capital	Droits de vote doubles	Total droits de vote	% total droit de vote
Delfingen Group SA (4)	1 204 350*	73,99%	830 000	2 034 350	80,09%
Gérald STREIT (1) (2) (4)	11	NS	11	22	NS
Bernard STREIT (1) (2)	81 434	5,00%	81 434	162 868	6,41%
Divers – Famille STREIT	256	0,02%	235	491	0,02%
FCP Stock Picking France	85 767	5,26%	Néant	85 767	3,37%
Auto détention (3)	22 968	1,41%	Néant	22 968	0,90%
Public	232 838	14,30%	710	233 548	9,19%
Total	1 627 624	100%	912 390	2 540 014	100%

* Dont 162 762 actions nanties

(1) Deux engagements de conservation de titres de DELFINGEN GROUP ont été signés par Monsieur Bernard STREIT, son épouse et leurs deux enfants. Ces engagements ont fait l'objet d'un communiqué de presse diffusé par LES ECHOS-COMFI, le 27 Juillet 2007

(2) Un pacte d'actionnaire existe entre Monsieur Bernard STREIT, son épouse et leurs deux enfants

(3) Hors actions auto-détenues dans le cadre du contrat de liquidité

(4) Monsieur Gérald STREIT contrôle également 69,21% des actions et des droits de vote de la société DELFINGEN GROUP SA, soit indirectement 74,15% des actions et 80,19% des droits de vote de Delfingen Industry SA.

Déclarations de franchissements de seuils reçus par la société

Néant

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Identité de la société
Capital, droits de vote et options d'achat et de souscription d'actions
Politique de distribution des dividendes
Honoraires des Commissaires aux Comptes
Gouvernement d'entreprise

Actionnariat salarié

En application des dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous vous informons que les salariés ne détiennent pas, collectivement, de participation au capital social, à la date du 31 décembre 2008. ●

Droits de vote

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

L'article 15 des Statuts prévoit que les actions inscrites sous la forme nominative depuis au moins deux ans bénéficient d'un droit de vote double, dans la mesure où l'actionnaire en fait la demande à la Société par lettre recommandée. ●

Existence de seuils statutaires devant être déclarés à la société (Article 8 des statuts)

L'Assemblée Générale du 25 janvier 2003 a voté l'insertion dans les statuts d'un nouvel article 8 "Déclarations de franchissement de seuils". Outre l'obligation légale d'informer la société de la détention de certaines fractions de capital, toute personne physique ou morale qui vient à posséder, directement ou indirectement, un nombre d'actions de la société ou de droits de vote égal ou supérieur à 0,5 % du nombre total des actions ou des droits de vote doit, dans un délai de quinze jours à compter de ce franchissement de seuil de participation, informer la société du nombre total des actions ou des droits de vote. Cette déclaration est renouvelée dans les mêmes conditions chaque fois qu'un seuil de 0,5 % est franchi à la hausse ou à la baisse.

Le nombre d'actions composant le capital à la date de la dernière Assemblée Générale était de 1 627 624.

Le nombre total de droits de vote existant à la date du 31 décembre 2008 est de 2 540 014 inclus les 22 968 droits de vote suspendus attachés aux actions autodétenues. Cette information a fait l'objet d'une déclaration à l'AMF le 5 juillet 2007 et d'une parution au Journal d'annonce légale, la Terre de Chez Nous, le 14 juillet 2007. ●

Capital autorisé non émis

Aux termes d'une Assemblée Générale mixte en date du 28 Juin 2008 :

- Le Conseil d'Administration s'est vu délégué la faculté de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital immédiates ou à terme par l'émission d'actions ordinaires de la société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions ordinaires de la société, le tout dans la limite d'un plafond global d'un montant de 10 millions d'euros et sur une durée maximum de 26 mois à compter du 28 Juin 2008. En conséquence, cette délégation globale est en vigueur au 31 Décembre 2008,
- En application notamment des dispositions de l'article L 3332-18 du code du travail, l'Assemblée Générale du 28 Juin 2008, après avoir supprimé le droit préférentiel de souscription des actionnaires, a délégué au Conseil d'Administration, la faculté de procéder, en une ou plusieurs fois, à une augmentation de capital réservée aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 233-16 du code de commerce, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise et remplissant en outre les conditions définies par le Conseil d'Administration. Cette autorisation, consentie pour une durée de 1 an à compter du 28 Juin 2008, est plafonnée à un montant nominal maximal d'actions à émettre de 40 000 €. ●

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Identité de la société
Capital, droits de vote et options d'achat et de souscription d'actions
Politique de distribution des dividendes
Honoraires des Commissaires aux Comptes
Gouvernement d'entreprise

Évolution du capital

Il n'y a pas eu d'évolution du capital au cours des cinq dernières années.

Montant du capital : 2 490 265 €
Nombre d'actions : 1 627 624

Plan d'options de souscription et/ou d'achat d'actions

Un plan d'options de souscription et/ou d'achat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 janvier 2003. Dans le cadre de cette autorisation, des attributions d'options ont été réalisées par le Conseil d'Administration, à deux reprises : le 7 mars 2003 et le 9 décembre 2003. Cette autorisation, d'une durée de 38 mois, est échue depuis le 25 mars 2006.

Un plan d'options de souscription et/ou d'achat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 janvier 2007. L'autorisation est donnée, jusqu'au 20 mars 2010, pour un nombre maximum de 45 900 options. Cette autorisation a fait l'objet d'une utilisation par le Conseil d'Administration le 14 février 2007.

Les modalités de ces plans sont rappelées dans le Rapport spécial sur le plan d'options de souscription et/ou d'achat d'actions qui sera présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2009. ●

Annulation

Une autorisation d'annuler des titres de la société donnée par l'Assemblée Générale mixte du 28 Juin 2008 est en cours. Elle autorise le Conseil d'Administration à annuler 10 % maximum des actions que la société détiendrait ou pourrait détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre des programmes de rachats, par période de 24 mois à compter du 28 Juin 2008. Cette autorisation est en vigueur jusqu'au 28 juin 2010. Elle n'a fait l'objet d'aucune utilisation. ●

Programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de commerce, l'Assemblée Générale Mixte du 28 Juin 2008 a autorisé le Conseil d'Administration de la société à procéder au rachat de ses propres actions à hauteur de 10 % des actions composant le capital social à la date de réalisation de ces achats.

Delfingen Industry SA détient 22 968 de ses propres actions. Ces actions ont été achetées dans le cadre des programmes de rachat d'actions successivement autorisés par l'Assemblée Générale depuis le 26 janvier 2002.

Aucune action n'a été achetée, transférée ou annulée au titre du programme de rachat autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2008. ●

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Identité de la société
Capital, droits de vote et options d'achat et de souscription d'actions
Politique de distribution des dividendes
Honoraires des Commissaires aux Comptes
Gouvernement d'entreprise

Contrat de liquidité

En vue d'assurer l'animation du marché de son titre, Delfingen Industry a confié à la société Swiss Life (ex Banque Fideuram Wargny) un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI (Association Française des Entreprises d'Investissement) du 14 mars 2005 référencée AFEI / 05-20, acceptée par l'AMF (Décision de l'AMF du 22 mars 2005). ●

Identification des titres au porteur

Les statuts de la société l'autorisent à rechercher les renseignements nécessaires à l'identification des actionnaires au porteur, dans les conditions prévues par la législation en vigueur. ●

Actions nominatives

La tenue du registre ainsi que la gestion des comptes des actionnaires au nominatif sont assurées depuis le 1^{er} juin 2004 par:

Société Générale
Service Nominatif
Division Émetteurs
32 rue du Champ de Tir
BP 81236
44312 Nantes cedex 3

Les actionnaires au nominatif peuvent accéder à leur compte en contactant le Service Nominatif au Tel 0825 820 000 ou encore sur le site internet: <https://nominet.socgen.com> ●

Identité de la société
Capital, droits de vote et options d'achat et de souscription d'actions
Politique de distribution des dividendes
Honoraires des Commissaires aux Comptes
Gouvernement d'entreprise

Politique de distribution des dividendes

L'Assemblée Générale peut offrir à chaque actionnaire pour le dividende qui lui revient un paiement en espèces ou un paiement en actions.

La société ne procède généralement pas à la distribution d'acompte sur dividendes. Les dividendes sont versés annuellement après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle.
Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits et reversés à l'État. ●

Montant des trois derniers dividendes

En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Au titre de l'exercice 2004/2005, il a été distribué un dividende net de 0,37 euro par action. Ce dividende mis en paiement en 2006 a donné droit pour les actionnaires personnes physiques à la réfaction de 50 % mentionnée à l'article 158.3.2° du Code Général des Impôts pour ceux des actionnaires qui pouvaient en bénéficier.

Au titre de l'exercice 2005/2006, il a été distribué un dividende net de 0,42 euro par action. Ce dividende mis en paiement en 2007 a donné droit pour les actionnaires personnes physiques à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158.3.2° du Code Général des Impôts pour ceux des actionnaires qui pouvaient en bénéficier.

Au titre de l'exercice 2006/2007, il a été distribué un dividende net de 1,10 euro par action. Ce dividende mis en paiement en 2008 a donné droit pour les actionnaires personnes physiques à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158.3.2° du Code Général des Impôts pour ceux des actionnaires qui pouvaient en bénéficier. ●

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Identité de la société
 Capital, droits de vote et options d'achat et de souscription d'actions
 Politique de distribution des dividendes
 Honoraires des Commissaires aux Comptes
 Gouvernement d'entreprise

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Les honoraires versés au cours de l'exercice 2008 aux deux Commissaires aux Comptes de la société-mère Delfingen Industry SA et les temps passés pour procéder à l'audit des comptes sociaux et des comptes consolidés sont les suivants :

	Temps passé en heures	Honoraires en euros
EXCO Cap Audit SA	356	32 040
Philippe DANDON	314	28 260
SOUS-TOTAL	670	60 300

L'audit des comptes des différentes filiales du Groupe Delfingen Industry par des cabinets d'audit locaux ou internationaux a généré les durées d'intervention et le versement des honoraires suivants :

		Temps passé en heures	Honoraires en euros
Delfingen FR-Anteuil (France)	EXCO Cap Audit SA	260	23 400
	Philippe DANDON	160	14 400
Delfingen PT (Portugal)	MAZARS	330	16 725
Delfingen TR-Marmara (Turquie)	MAZARS	170	6 000
Delfingen TN-Tunis (Tunisie)	KPMG	135	4 439
Delfingen MA-Casablanca (Maroc)	DELOITTE	420	16 771
Delfingen MA-Tanger (Maroc)	DELOITTE	245	9 710
Delfingen SK-Nitra (Slovaquie)	MAZARS	200	16 810
Delfingen RO-Transilvania (Roumanie)	MAZARS	230	12 000
Delfingen RO-Valahia (Roumanie)	MAZARS	170	9 000
Delfingen US-Holding (Etats-Unis)	PLANTE MORAN	690	68 398
Delfingen PT-Porto (Portugal)	MAZARS	260	11 000
Delfingen MA-Tanger 1 (Maroc)	MAZARS	115	4 502
Delfingen BR-Sao Paulo (Brésil)	MAZARS	166	10 000
	SOUS-TOTAL	3 551	223 154
	TOTAL POUR LE GROUPE	4 221	283 454

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Identité de la société
Capital, droits de vote et options d'achat et de souscription d'actions
Politique de distribution des dividendes
Honoraires des Commissaires aux Comptes
Gouvernement d'entreprise

Gouvernement d'entreprise

ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

La société a été constituée sous forme de société anonyme à Conseil d'Administration en 1990.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque Administrateur reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la Direction Générale tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil d'Administration ne dispose pas de règlement intérieur.

Par ailleurs, la société n'a pas de comité des comptes, pas de comité de sélection ou des nominations et pas de comité des rémunérations. ●

CONFLITS D'INTÉRÊT POTENTIELS AU NIVEAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A la connaissance de la société, il n'existe aucun conflit d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de la société, des Administrateurs et leurs intérêts privés. ●

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX ET LEVÉES PAR CES DERNIERS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

A la suite des décisions des Assemblées Générales Extraordinaires des 25 janvier 2003 et 20 janvier 2007, le Conseil d'Administration a accordé au profit des salariés du Groupe les plans d'options de souscription d'actions, actuellement en vigueur, suivants :

	Nombre total d'options attribuées	Nombre total d'options valides au 31 décembre 2008	Nombre total d'actions souscrites ou achetées sur l'exercice 2008	Nombre total d'actions souscrites ou achetées entre le 1/01/2009 et la date du présent rapport	Prix d'exercice moyen (€)	Plan n°	Date d'échéance
Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires attributaires et options levées par ces derniers	41 000	14 100	-	-	18,63	2003	2010
Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires attributaires et options levées par ces derniers	20 700	20 200	-	-	18,57	2007	2014

Identité de la société
Capital, droits de vote et options d'achat et de souscription d'actions
Politique de distribution des dividendes
Honoraires des Commissaires aux Comptes
Gouvernement d'entreprise

MANDATAIRES SOCIAUX

Dans le souci de bénéficier d'une vision extérieure et d'avis indépendants, le Conseil d'Administration a souhaité s'ouvrir à des personnes extérieures au Groupe. Depuis 2001, il compte parmi ses membres des personnes d'horizons et d'expérience différentes, apportant le savoir-faire et les compétences de personnes issues des affaires internationales dans le domaine automobile ainsi que de l'expertise des pratiques managériales. Il s'agit ici du critère d'indépendance retenu au sein de la société ; les Administrateurs réputés indépendants sur la base de ce critère sont :

- Monsieur Georges FRANÇOIS
- Monsieur Michel DE MASSOUGNES DES FONTAINES
- Monsieur Juan Manuel DIAZ HUDER
- Monsieur Cataldo MANGIONE

En raison de la taille de la société, d'un organigramme juridique très simplifié et de la relation étroitement entretenue entre le Conseil d'Administration, le Board of Management et les différentes directions fonctionnelles, le Conseil d'Administration ne compte aucun comité spécialisé. ●

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En vertu des dispositions statutaires, la société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins et de dix huit membres au plus.

Les Administrateurs appartenant à la famille STREIT sont Monsieur Bernard STREIT, Madame Françoise STREIT (représentant permanent de DELFINGEN GROUP SA), Messieurs Gérald et David STREIT, Monsieur Emile STREIT.

Votre Conseil d'Administration se compose actuellement de 9 membres :

- M. Bernard Streit, né le 12 Octobre 1952, détenant 81 434 actions
- M. Emile Streit, né le 29 Novembre 1921, détenant 12 actions
- M. Gérald Streit, né le 3 Octobre 1976, détenant 11 actions
- M. David Streit, né le 26 Septembre 1978, détenant 11 actions
- M. Michel de Massougnes des Fontaines, né le 13 Juillet 1946, détenant 1 action
- M. Georges François, né le 29 Janvier 1941, détenant 50 actions
- M. Juan Manuel Diaz Huder, né le 25 Juillet 1942, détenant 1 action
- M. Cataldo Mangione, né le 19 Avril 1953, détenant 1 action

La société Delfingen Group, représentée par Mme Françoise Streit, née le 25 Juillet 1954, détenant 1 204 350 actions. ●

Identité de la société
Capital, droits de vote et options d'achat et de souscription d'actions
Politique de distribution des dividendes
Honoraires des Commissaires aux Comptes
Gouvernement d'entreprise

En application de l'article L 225-102-1 alinéa 4 du code de commerce, la liste des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par chacun des mandataires sociaux est la suivante :

NOM	Mandats et fonctions exercés dans toute société française	
Bernard STREIT	Président Directeur Général	Delfingen Industry SA
	Président Directeur Général	Delfingen Group SA
	Président du Conseil d'Administration	Delfingen Life SA
	Président Directeur Général	Delfingen FR-Anteuil SA
	Gérant	Delfingen PT Lda
	Président du Conseil d'Administration	Delfingen PT-Porto SA
	Gérant	Delfingen TR-Marmara
	Administrateur	Sofanou UK Ltd
	Administrateur solidaire	Sofanou Ibérica SA
	Gérant	SCI Des Bottes
	Président du Conseil d'Administration	Delfingen PH-Filippinas Inc.
	Président du Conseil d'Administration	Delfingen US-Holding Inc.
	Président du Conseil d'Administration	Delfingen US Inc.
	Président du Conseil d'Administration	STX Holding LLC
	Président du Conseil d'Administration	Delfingen US-Texas L.P.
	Président du Conseil d'Administration	Sofanou Inc. of Texas
	Gérant	Delfingen TN-Tunis Sarl
	Gérant	Delfingen MA-Casablanca Sarl
	Gérant	Delfingen MA-Tanger Sarl
	Président du Conseil d'Administration	Delfingen US-Asia Inc.
Président du Conseil d'Administration	Delfingen US-New York Inc.	
Président du Conseil d'Administration	Millpond and Sons Inc.	
Gérant	Delfingen SK-Nifra sro	
Président du Conseil d'Administration	Delfingen US-Central America Inc.	
Président du Conseil d'Administration	Delfingen US-Mexico Inc	
Président du Conseil d'Administration	Sofanou of Mexico LLC	
Gérant	Delfingen RO-Transilvania srl	
Emile STREIT	Administrateur	Delfingen FR-Anteuil SA
	Administrateur	Delfingen Industry SA
Gérald STREIT	Administrateur solidaire	Sofanou Ibérica SA
	Administrateur unique	Lima Inmo SL
	Administrateur	Delfingen Group SA
	Administrateur	Delfingen Industry SA
	Administrateur	Delfingen Life SA
	Administrateur	Delfingen FR-Anteuil SA
	Administrateur	Delfingen PT-Porto SA
	Administrateur	

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Identité de la société
Capital, droits de vote et options d'achat et de souscription d'actions
Politique de distribution des dividendes
Honoraires des Commissaires aux Comptes
Gouvernement d'entreprise

NOM	Mandats et fonctions exercés dans toute société française	
David STREIT	Administrateur	Delfingen Industry SA
	Administrateur	Delfingen FR-Anteuil SA
	Administrateur	Delfingen Group SA
	Gérant	Delfingen PT Lda
	Gérant	Delfingen TR-Marmara
	Administrateur	Sofanou UK Ltd
	Administrateur	Delfingen US-Holding Inc.
	Administrateur	Delfingen US Inc.
	Administrateur	Sofanou Inc. of Texas
	Administrateur	STX Holding LLC
	Administrateur	Delfingen US-Texas, LP
	Administrateur	Delfingen US-Asia Inc.
	Administrateur	Delfingen US-New York Inc.
	Administrateur	Delfingen US-Central America Inc.
	Administrateur	Delfingen US-Mexico Inc.
	Administrateur	Sofanou of Mexico LLC
Administrateur	Delfingen Life SA	
Françoise STREIT	Administrateur	Delfingen Industry SA
	En qualité de représentant permanent de DELFINGEN GROUP	
	Administrateur	Delfingen FR-Anteuil SA
	En qualité de représentant permanent de Delfingen Industry SA	
	Administrateur	Delfingen Life SA
	Administrateur	Delfingen Group SA
	Administrateur	Delfingen Life SA
En qualité de représentant permanent de Delfingen Group SA		
Georges FRANCOIS	Administrateur	Delfingen Industry SA
Juan Manuel DIAZ HUDER	Administrateur	Delfingen Industry SA
Michel De MASSOUGNES DES FONTAINES	Administrateur	Delfingen Industry SA
Cataldo MANGIONE	Administrateur	Delfingen Industry SA
	Salarié	Schneider Electric
DELFINGEN GROUP	Administrateur (Représentée par Mme Françoise STREIT)	Delfingen Industry SA

Identité de la société
Capital, droits de vote et options d'achat et de souscription d'actions
Politique de distribution des dividendes
Honoraires des Commissaires aux Comptes
Gouvernement d'entreprise

PRINCIPES ET RÈGLES ARRÊTÉES POUR LES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES ACCORDÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

À l'exception de Mme Françoise STREIT, agissant en qualité de représentant permanent de DELFINGEN GROUP SA mais étant réputée exercer ce mandat à titre personnel en terme notamment de conditions et obligations, et ce en application des dispositions de l'article L 225-20 alinéa 1 du code de commerce, aucun des mandataires sociaux n'exerce de fonction salariée au sein d'une des sociétés du Groupe.

Au cours de l'exercice 2008, il a été alloué aux Administrateurs les jetons de présence suivants :

- 16 627,60 € à M. Georges François,
- 13 563,60 € à M. Juan Manuel Diaz,
- 16 627,60 € à M. Michel de Massougnès,
- 16 627,60 € à M. Gérald Streit,
- 25 053,60 € à M. Cataldo Mangione

La rémunération des Administrateurs est répartie au prorata de leur participation au Conseil d'Administration et aux différents Comités placés sous la responsabilité du Conseil. Les jetons de présence sont généralement versés au terme de chacun des semestres.

La société Delfingen Group représentée par Mme Françoise Streit, M. Bernard Streit, M. David Streit et M. Emile Streit ne se sont pas vus attribuer de jeton de présence. ●

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET MANDATAIRES SOCIAUX DIRIGEANTS

Aucun mandataire social dirigeant ou non dirigeant (selon la définition donnée par le bulletin mensuel numéro 367 page 63 de 2002) ne perçoit de rémunération au sein de la société Delfingen Industry depuis le 1^{er} juillet 2007, date de l'activation de la société Delfingen Group et de la mise en place de la convention de prestation de services entre les deux sociétés. ●

TABLEAU CONCERNANT LE MANDATAIRE SOCIAL DIRIGEANT

NOM	Exercice N	Exercice N-1
Bernard STREIT		
Rémunération due	50 308 €	71 270 €
Valorisation des options	-	-
Valorisation des actions de performance	-	-
Jetons de présence	-	-
Total	50 308 €	71 270 €

Identité de la société
Capital, droits de vote et options d'achat et de souscription d'actions
Politique de distribution des dividendes
Honoraires des Commissaires aux Comptes
Gouvernement d'entreprise

POUVOIRS DU CONSEIL

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque Administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la Direction Générale tous les documents qu'il estime utiles.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de commerce, l'Assemblée Générale Mixte du 28 Juin 2008 a autorisé le Conseil d'Administration de la société à procéder au rachat de ses propres actions à hauteur de 10 % des actions composant le capital social à la date de réalisation de ces achats.

Delfingen Industry SA détient 22 968 de ses propres actions. Ces actions ont été achetées dans le cadre des programmes de rachat d'actions successivement autorisés par l'Assemblée Générale depuis le 26 janvier 2002.

Aucune action n'a été achetée, transférée ou annulée au titre du programme de rachat autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2008. ●